

Durée de la session : 12 heures

Domaine de formation : ELU0601 – Management

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Maires, adjoints et Secrétaires de Mairie des communes de moins de 3500 habitants suivant ensemble la formation

Dans les communes, les élus et les agents doivent faire face à des difficultés multiples avec souvent peu de moyens et de temps pour les résoudre. Cette formation leur donne un cadre méthodologique clair pour mieux identifier et prioriser les problèmes rencontrés au quotidien. Elle propose une démarche structurée pour passer de l'intuition à une analyse partagée et à la mise en œuvre de solutions concrètes. Le format est conçu pour favoriser le travail en binôme élu/agent dans une logique d'équipe municipale. L'approche est résolument opérationnelle, adaptée aux réalités des communes. Elle s'appuie sur des outils utilisés dans de grandes organisations, traduits ici pour un usage simple et local.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier, définir, classer, résoudre des problèmes simples
- Découvrir les points clés de la définition de problèmes plus compliqué
- Mesurer et analyser les causes d'un problème
- Trouver et mettre en œuvre des solutions qui marchent

Le programme :

Séquence 1 = Identifier, classer des problèmes et pratiquer la résolution de problèmes simples dans son quotidien

1 Apports de définitions

- Identifier les problèmes
- Distinguer Irritants, problèmes, et douleurs

2 Classer les problèmes

- Apprendre une méthode simple permettant à un binôme Maire/Secrétaire de conduire avec son conseil municipal une priorisation parmi les problèmes à traiter

3 Connaître les points clés de la résolution de problème simple

- Définition, causes, analyse et solutions d'un problème
- **Exercice : demande aux participants d'évoquer les difficultés auxquelles ils sont confrontés et les classer, puis résolution d'un problème simple**

Séquence 2 = Savoir définir avec précision un problème compliqué

1 Apprendre une méthode approfondie pour poser les conditions de succès d'une résolution de problème compliqué

2 Du problème au projet de résolution,

- La notion de sponsor de projet
- L'identification d'un processus
- La voix des parties-prenantes d'un processus

3 La charte du projet de résolution

- Les 6 dimensions d'une charte de projet
- **Exercice : choix d'un problème parmi ceux identifiés lors de la première séquence et réalisation collective de sa définition méthodique**

Séquence 3 = Mesurer et Analyser le problème

1 Mesurer : apport de définitions, puis pratique de la mesure

- La notion de mesures
- Les mesures existantes
- L'analyse du système de mesures
- La recherche de mesures complémentaires simples

2 Analyser : apport de définitions, puis de 2 méthodes permettant de mener une analyse approfondie des causes d'un problème compliqué

- Approche statistique simple et efficace
- Méthode d'analyse systémique

Séquence 4 = Trouver et mettre en œuvre des solutions qui marchent

- 2 méthodes pour trouver une solution
- Mesurer les risques et contrôler les risques d'une solution
- Mettre en œuvre et contrôler les résultats
- Valoriser les résultats auprès des équipes et de la population

Les points forts de la formation :

- Grégoire Souchard, ancien cadre supérieur sncf a une longue expérience de relations avec le secteur public (mairies, collectivités et administration) en Bretagne et Pays de la Loire, et de dirigeant à la direction qualité de TGV France.
- Vivant désormais dans le monde rural avec une activité agricole, il a pris conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les élus locaux avec peu de services supports et met à leur portée des outils opérationnels mis en place dans de grandes entreprises (SNCF, Michelin...etc)

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence, outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Fiche pratique pour chaque thème traité

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- Quizz d'évaluation en 10 questions
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera aux participants. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Grégoire SOUCHARD

- Ancien directeur qualité de la relation clients de TGV France et certifié Black Belt SNCF en Lean Six Sigma
- Expérience de formateur qualité
- Ancien directeur départemental SNCF en Bretagne et secrétaire général SNCF pour les Pays de la Loire en charge des relations publiques



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en visioconférence après rdv initial préparatoire de prise de connaissance du contexte spécifique de la formation demandée – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) formation de 12 heures -- Moins de 2 000 habitants 3 980 euros TTC -- De 2 000 à 5 000 habitants 4 400 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 4 800 euros TTC

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 800 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
- 800 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0601-GS-CV/88982928900012_ELU0601-GS-CV

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Inscriptions individuelles en visioconférence** : Pour cette session, l'ouverture est garantie dès la sixième inscription.

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités**. Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité**.
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

- o Inscriptions individuelles en visioconférence : **La date de la formation est fixée une fois le seuil minimal de participants atteint, en fonction des disponibilités respectives des inscrits et du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026